

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01950 Numéro SIREN : 537 970 956 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt 11551

Formulaire obligatoire (art. 302 Section A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2C Néant ☐

Adresse de l'entreprise 278 Chemin du bigourd 84380 MAZAN

Numéro SIRET * 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 138	1 366
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	1 138	1 366
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	31 550	32 160
	Autres * (3)	072	074	2 926	491
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	54 930	23 907
	Charges constatées d'avance *	092	094	161	188
	Total II	096	098	89 568	56 746
Total général (I+II)		110	112	90 705	58 112
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	12 000	12 000
	Ecart de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126	1 200	1 200
	Réserves réglementées *	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	132	132	27 404	44 298
	Report à nouveau	134	134		(38 069)
	Résultat de l'exercice	136	136	28 866	21 175
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	69 470	40 604
	Provisions pour risques et charges	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	205	55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	1 821	7 578
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	19 209	9 875
	Produits constatés d'avance	174	174		
Total III		176	176	21 235	17 508
Total général (I + II + III)		180	180	90 705	58 112
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 912, 3 ^{ème} partie A du Code de l'impôt des entreprises)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le									
		SAS A2C		13 1 1 2 2 0 1 9										13 1 1 2 2 0 1 8									
A - RÉSULTAT COMPTABLE																							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210																
	Production vendue	{	biens			215			214														
			services *			217			218	135 327		125 182											
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																
	Production immobilisée *						224																
	Subventions d'exploitation reçues						226																
	Autres produits						230	11		0													
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	135 338		125 182														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234																
	Variation de stock (marchandises) *						236																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240																
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	41 394		43 024													
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 1 460				244	1 715		1 950													
	Rémunérations du personnel *						250	44 263		40 469													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	13 114		17 765													
	Dotations aux amortissements *						254	228		148													
	Dotations aux provisions						256																
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	832		651												
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																			
Total des charges d'exploitation (II)						264	101 545		104 007														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	33 792		21 175														
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280																
	Produits exceptionnels						290																
	Charges financières						294																
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300															
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																			
Impôts sur les bénéfices *						306	4 926																
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	28 866		21 175														
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	28 866		314														
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318																
	Provisions non déductibles *						322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.net)						324	4 926															
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999																
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997																
	Entreprise nouvelles (44. 100000)	986	Zone franche urbaine (44. 0000 et 0000 A)		987	Zones de reconstruction de la défense (44. 100000)		127	Zones de revitalisation rurales (44. 100000)		138			342									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. 100000)	981	Jeune entreprise innovante (44. 100000)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)		990			350									
	Divers* dont ZFA NG (44. 100000)	345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser - BUI (art. 44 duodecies)		992												
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						993	Zone de développement prioritaire (44. 100000)		641	Déduction exceptionnelle simulée de conduite												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	33 792		354													
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356															
Déficits antérieurs reportables : *		9 410		dont imputés sur le résultat :		360	949																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	32 843		372														

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	1 367	452		454		456	1 367	1 367
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 426	472		474		476	3 426	3 426
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	4 793	492		494		496	4 793	4 793
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1	542	228	544		546	229	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	3 426	562		564		566	3 426	
TOTAL		570	3 427	572	228	574		576	3 655	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	315	652		654		656	315
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	315	682		684		686	315

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	949
Déficits imputés	983	949
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	27 065
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 621
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

31/12/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

59

Désignation de l'entreprise : SAS A2C		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2C

ADRESSE (voie)

278 Chemin du bigourd

CODE POSTAL

84380

VILLE

MAZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TRICHARD Prénom(s) Frédéric

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 280675 N° Département 89 Commune Poitiers Pays

Adresse : N° 90 Voie Avenue du mistral

Code postal 84450 Commune Saint Saturnin les Avignon Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique MERCIER Prénom(s) Karine

Nom marital GIBAUDAN % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 080174 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays

Adresse : N° Voie Quartier cougne a Banne

Code postal 84190 Commune Suzette Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLÔS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2C

ADRESSE (voie) 278 Chemin du bigourd

CODE POSTAL 84380

VILLE MAZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BORD Prénom(s) Joël

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 4 000

Naissance : Date 120765 N° Département 84 Commune AVIGNON Pays

Adresse : N° 278 Voie Chemin du Bigourd

Code postal 84380 Commune Mazan Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 90 705.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 135 326.70 Euros et dégageant un bénéfice de 28 866.40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	448
Total	503

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	161
Total	161



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS A2C
278 chemin du Bigourd
84380 Mazan

537 970 956 RCS Avignon - 9 OCT. 2020
Document comprenant 2 pages

Date : 30/06/2020
Lieu : 278 chemin du bigourd 84380 Mazan

Présents :

Président de séance : Bord Joël, président de la SAS.

Présents : Trichard Frédéric, Bord Joël, Mercier Karine, personnes physiques détenant le capital.

Absents :

Aucun

En date du 30/06/2020 à 14h30 au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les décisions relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019
- l'investissement
- Vie de la société
- la rémunération

1°) Approbation des comptes :

Les participants à l'assemblée ont pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos du 31/12/2019, approuvent les comptes annuels de cet exercice.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 28 866€ de la façon suivante :

- Réserve légale : Déjà constituée à hauteur de 10% du capital social
- Autres réserves : 28 866€

2°) Investissement :

Les investissements 2020 sont maintenus à l'activité.

Edigie en forme
à l'original
le 7/10/2020

A2C
SAS au capital de 12 000 euros
RCS AVIGNON 537970956
278 chemin du Bigourd
84380 MAZAN



3°) Vie de la société :

Deux Audits de surveillance seront menés en 2020 pour le maintien de l'accréditation COFRAC et la certification INERIS.

4°) Rémunération :

Aucune rémunération n'est accordée aux associés et au président pour l'année 2020.

BORD Joël
Président et associé

TRICHARD Frédéric
Associé

MERCIER Karine
Associée

Certifié conforme
à l'original
le 7/10/2020

A2C
SAS au capital de 12 000 euros
RCS AVIGNON 537970956
278 chemin du Bigouré
84380 MAZAN